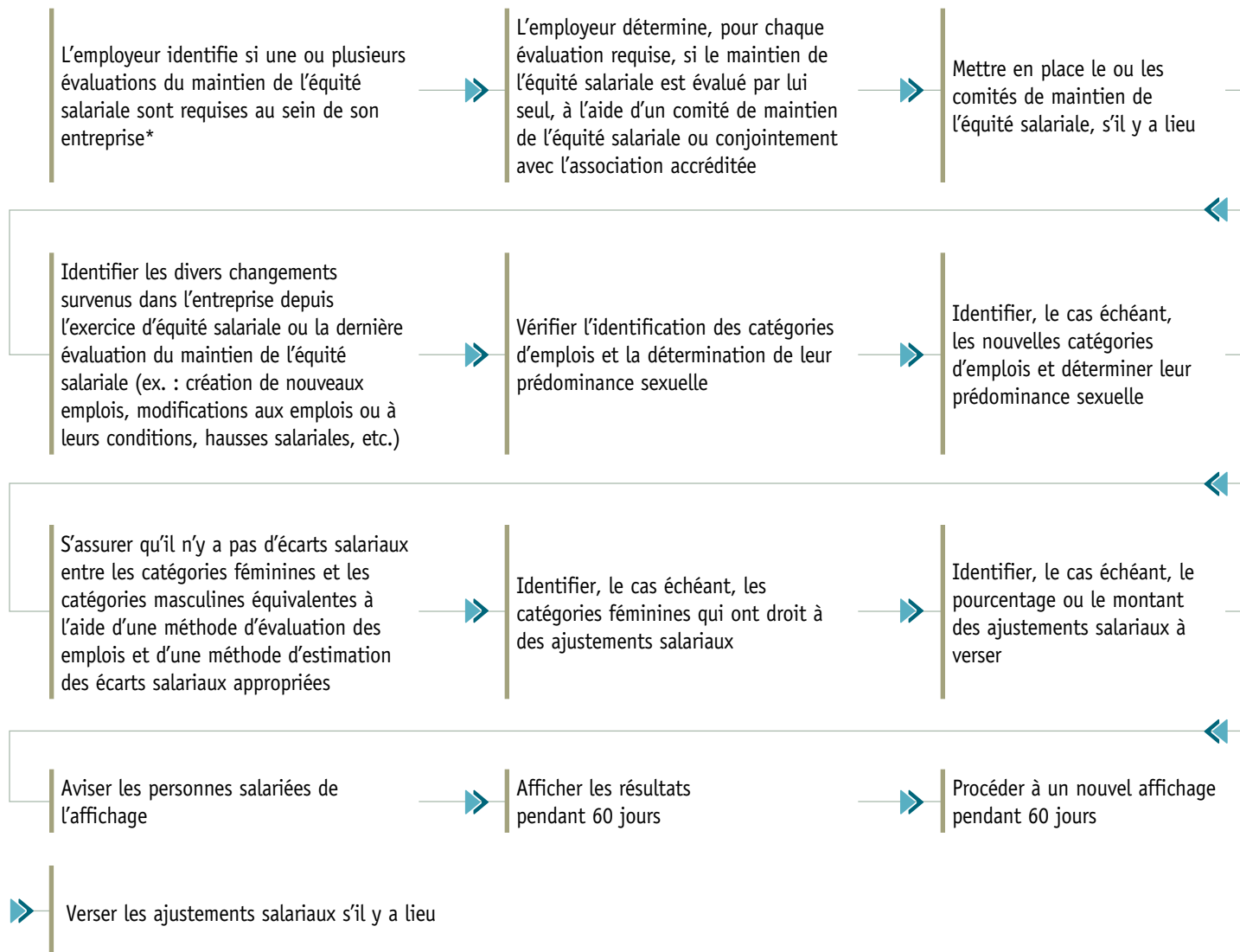


Aide-mémoire pour réaliser une évaluation du maintien de l'équité salariale

MAINTIEN

Pour toutes les entreprises

Démarche proposée



- ▶ Conserver pendant 5 ans les renseignements utilisés et le contenu de tout affichage
- ▶ Évaluer le maintien tous les 5 ans

* Lorsqu'un programme général et un ou des programmes distincts d'équité salariale ont été complétés dans une entreprise, une évaluation du maintien doit être complétée pour chacun de ces programmes. L'employeur peut choisir d'évaluer le maintien de l'équité en fonction des délais applicables à chacun des programmes, ou le faire simultanément, à la même date, pour plusieurs ou tous les programmes de son entreprise. S'il choisit de le faire à la même date pour une partie ou pour l'ensemble des programmes, il doit respecter le plus court des délais applicables.